

GROUPE 1B INSECTICIDE

ÉTIQUETTE SUPPLÉMENTAIRE

POUR SUPPRIMER LA COCCINELLE ASIATIQUE MULTICOLORE
ADULTE DANS LES VIGNES. POUR UTILISATION DANS LES RAISINS
DE CUVE OU À JUS SEULEMENT.

MALATHION 500 E
INSECTICIDE

COMMERCIAL

ATTENTION POISON



LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

GARANTIE: Malathion 500 g/L

N° D'HOMOLOGATION 4709
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5

CONTENU NET: 10L

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

LE MALATHION 500 E sera plus efficace si la température est de 20°C ou plus ou qu'elle atteindra ou dépassera ce minimum. Utiliser la dose de MALATHION 500 E dans le plein volume d'eau.

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, l'Insecticide MALATHION 500 E, insecticide ou acaricide du groupe 1B. Toute population d'insectes ou d'acariens peut renfermer des individus naturellement résistants à l'Insecticide MALATHION 500 E et à d'autres insecticides ou acaricides du groupe 1B. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides ou acaricides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides ou acaricides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'Insecticide MALATHION 500 E ou les insecticides ou acaricides du même groupe 1B avec des insecticides ou acaricides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Éviter d'effectuer plus de pulvérisations qu'indiquées de l'Insecticide MALATHION 500 E ou d'autres insecticides ou acaricides du même groupe pendant une saison.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides ou acaricides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides ou acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes ou d'acariens traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé
- pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au directeur du service technique, United Agri Products Canada Inc. au 1-800-265-4624 ou à www.uap.ca.

MODE D'EMPLOI

VIGNE

Pour des applications foliaires seulement avec un équipement d'application au sol conventionnel.

S'assurer qu'on utilise suffisamment d'eau pour garantir une bonne couverture des plantes. Employer au moins 500 L d'eau par hectare. Appliquer avant la récolte lorsque les seuils de traitement ont été atteints, tels que déterminés par une surveillance locale. Consulter les agronomes régionaux quant au moment propice.

Cultures	Ravageurs	Dose pour Ha	Nombre d'applications	Jours avant la récolte
Vigne	Coccinelle asiatique multicolore adulte	1,8 L	1	3

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour la suppression de la coccinelle asiatique multicolore adulte dans les vignes a été rédigé par des personnes autres que United Agri Products Canada Inc. United Agri Products Canada Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé pour la suppression de la coccinelle asiatique multicolore adulte dans les vignes.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager United Agri Products Canada Inc. toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué pour la suppression de la coccinelle asiatique multicolore adulte dans les vignes.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation. Éviter les contacts répétés ou prolongés avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien laver ceux-ci. Éviter de contaminer les aliments pour les humains et les animaux. NE PAS utiliser dans les habitations. Ne pas contaminer les abreuvoirs. Bien se laver après la manipulation et l'emploi. Éviter de contaminer les étangs, les lacs, les ruisseaux et les autres étendues d'eau contenant des poissons ou pouvant servir à l'irrigation ou à usage domestique. Ne pas utiliser dans les laiteries. Avant le traitement, faire sortir des bâtiments les animaux lactants et les veaux de moins de 1 mois. Ne pas appliquer de bouillies à base d'huile sur les plantes ornementales, car elles peuvent subir des dégâts. Quand on pulvérise dans un endroit fermé, porter un respirateur. Porter des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Ne pas entrer ou permettre aux travailleurs d'entrer dans l'endroit traité pendant le délai de sécurité de 24 heures. Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des

systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 or consultez le site Internet www.cropro.org/.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: METTRE FIN À L'EXPOSITION - Sortir la personne des lieux. Enlever tous les vêtements contaminés. Laver la peau avec beaucoup d'eau savonneuse. NETTOYER SOUS LES ONGLES DES DOIGTS ET D'ORTEILS. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau pendant 15 minutes, et consulter un médecin ou contacter un centre antipoison.

EN CAS D'INGESTION: En cas d'ingestion de l'insecticide, NE PAS faire vomir. Contient un distillat de pétrole. Consulter immédiatement un médecin ou contacter un centre antipoison.

EN CAS D'INHALATION: Amener la personne à l'air frais. Si la respiration est faible ou irrégulière, faire la respiration artificielle (bouche à bouche), et consulter immédiatement un médecin ou contacter un centre antipoison.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES - LE MALATHION 500 E peut causer une inhibition de la cholinestérase.

Signes et symptômes :

CAS PEU GRAVES - maux de tête, fatigue, vertiges, transpiration.

CAS ASSEZ GRAVES - vue brouillée, nausées, vomissements, sensation de crispation dans la poitrine, difficulté à respirer, crampes abdominales, diarrhée, salivation.

TRAITEMENT MÉDICAL - L'ATROPINE PEUT SERVIR D'ANTIDOTE

CAS GRAVES - Atropine, 4-8 mg, par voie intraveineuse, toutes les 10-15 minutes jusqu'à l'atropinisation.

CAS MOINS GRAVES - Atropine, 2-4 mg, par voie intramusculaire, toutes les 30 minutes. Une fois l'atropinisation complète, faire passer la dose et la fréquence à 1 mg toutes les 2-4 heures. Entretenir l'atropinisation complète pendant au moins 24 heures après le début du traitement. Chez l'enfant, administrer des doses proportionnellement plus faibles, selon le poids corporel.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange de pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

AVIS À L'ACHETEUR

La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit et accepte celui-ci à cette condition.